

Assemblée générale du 3 octobre 2020 Décision 2020/10/05 – Remplacement définitif de membres au Conseil d'administration

Elu lors de l'assemblée générale du 30 mars 2019, le Conseil d'administration a connu quelques mouvements entre les collèges et de par la démission d'un membre.

Ainsi, Bernard LAGACHE et Christian JUVAUX élus au collège des adhérents individuels ont été cooptés au collège des personnes morales en qualité, respectivement, de représentants de l'association Vie nouvelle et du Club Convaincre.

Philippe SABOT étant démissionnaire, le collège des adhérents disposait donc de 3 postes vacants.

Le Conseil d'administration a proposé de coopter les adhérents suivants :

1. **Alain BERTAUD**, ancien cadre commercial ayant travaillé à l'international, il est très impliqué à la Maison des Européens et à l'Union des fédéralistes européens
2. **Myria DURAN**, responsable du label EURODESK de l'Union européenne traitant des mobilités et avec qui nous travaillons depuis plusieurs années sur certaines actions dont Explor'ailleurs, forum des mobilités
3. **Françoise RUFFIN**, assistante de direction dans la filiale d'une entreprise allemande elle conduit plusieurs missions, dont celle de la comptabilité ; elle a travaillé en Allemagne durant plusieurs années

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, alinéa 3, ces membres cooptés doivent être définitivement élus par la plus prochaine assemblée générale. Leur mandat viendra à échéance lors de l'expiration du mandat des membres remplacés, soit lors de l'assemblée générale de 2021.

En conséquence J'invite l'assemblée générale réunie ce samedi 3 octobre 2020 à décider du remplacement définitif des membres cooptés.

Lyon, le 3 octobre 2020

Alain REGUILLON
Président